



Rapporteur : M. CHENUT

Commission n°4

41 - Finances, Moyens des services

Projet de mandature 2022-2028

Le jeudi 29 septembre 2022 à 09h30, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs: Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE), M. SOULABAILLE (pouvoir donné à M. DÉNÈS)

Le Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-1 ;

Exposé :

Notre majorité de gauche, sociale et écologiste porte un projet de mandature qui fixe les valeurs et le cap de son action pour les années 2022 à 2028.

Au coeur de ce projet nous plaçons la justice sociale qui anime tant d'actions du territoire et qui soutient, de longue date, le dynamisme et l'identité de notre Département.

Ce projet sera le cadre de notre action et s'inscrira dans un contexte marqué par de nombreux défis :

- le défi écologique qu'illustre le réchauffement climatique, la perte de biodiversité et le tarissement de nos ressources naturelles,
- le défi social nourri par l'accroissement de la pauvreté et de la précarité,
- et le défi démocratique qui questionne le pacte républicain et l'éducation à la citoyenneté.

Face à ces défis inédits, la majorité départementale entend mener une action forte et volontariste pour :

- placer la justice sociale, l'égalité des droits et des chances, les solidarités humaines et territoriales, comme moteur de son action,
- bâtir un modèle de développement plus sobre et plus respectueux du vivant, en faisant de la préservation de l'environnement et de la préservation des ressources le préalable à la construction des politiques publiques départementales,
- renforcer la démocratie en misant sur l'éducation et la démocratie participative pour renforcer le pacte républicain, la cohésion sociale et la capacité à vivre ensemble harmonieusement.

Ces trois ambitions forment les trois piliers du projet de mandature 2022-2028 :

- porter les solidarités au service de la justice sociale,
- accélérer les transitions pour préserver l'environnement et la qualité de vie des Bretilien.nes,
- garantir l'égalité des droits et des chances et favoriser le vivre ensemble en impliquant les citoyens et en les accompagnant selon leurs besoins.

Les défis auxquels nous devons répondre sont complexes et liés les uns aux autres. Dès lors, les objectifs que porte notre projet sont interdépendants et ne peuvent être atteints que dans la complémentarité et dans la transversalité ; ces trois piliers seront reliés par un tissage permanent des différentes politiques publiques entre elles.

Le projet 2022-2028 s'articule par ailleurs avec les autres documents stratégiques de la collectivité : la vision « Ille-et-Vilaine 2035 », les schémas pluriannuels (enfance-famille, autonomie, mobilité, lecture publique...), ainsi que la trajectoire financière du Département.

En effet, l'ambition de ce projet s'inscrit dans une approche réaliste et rigoureuse des capacités financières du Département. La saine gestion des finances de la collectivité conduite ces dernières années lui permet de conserver sa capacité d'action dans un contexte financier qui restera sous tension. Il conviendra, non seulement de continuer à se montrer rigoureux dans l'utilisation de la dépense publique par une recherche constante d'efficacité maximale, mais aussi de favoriser la créativité et l'innovation pour progresser.

Le projet de mandature 2022-2028 fera l'objet d'un document édité en novembre et présenté et diffusé aux principaux partenaires du Département. Il sera également présenté aux agent.es par les moyens de communication interne habituels (iloenet, magazine lloe, réunion des cadres, etc.).

Le projet de mandature 2022–2028 s'appuie sur trois piliers : porter les solidarités au service de la justice sociale ; accélérer les transitions pour préserver l'environnement et la qualité de vie des Bretilien.nes ; garantir l'égalité des droits et des chances et favoriser le vivre ensemble en impliquant les citoyens et en les accompagnant selon leurs besoins. Les politiques publiques découlant de ce projet seront menées avec un souci constant de transversalité, de complémentarité et de rigueur budgétaire.

Décide :

- de prendre acte du présent rapport et du projet de mandature joint en annexe.

Vote :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, il est pris acte des conclusions ci-dessus.

Transmis en Préfecture le : 18 octobre 2022

ID : AD20220044V2

Signé électroniquement le jeudi 20 octobre 2022
Pour le Président et par délégation,
Le directeur Assemblée, affaires juridiques et documentation
Vincent RAUT